



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf. : SC/MD/05-01-2011

France Télécom Orange
6, Place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 05 janvier 2011

Objet : Dysfonctionnements des dispositions de l'Accord salarial 2010 pour les fonctionnaires des classes I et II (Article 5)

Monsieur le Directeur,

L'Accord salarial 2010 pour France Télécom SA prévoit une mesure collective pour l'ensemble des personnels, message largement relayé par la direction sous la forme « **Un montant garanti de 500 € bruts annuel pour tous** ».

Les très nombreuses remontées terrain font apparaître un dysfonctionnement de l'Article 5 du présent Accord concernant près de 40 000 fonctionnaires des classes I et II, qui prévoit « une augmentation minimum garantie de leur Salaire Global de Base d'un montant de 500 € bruts, en base annualisée pour une activité à temps complet. », au travers

« 1°) Une augmentation du Complément France Télécom au 1^{er} juillet 2010 d'un montant uniforme de 100 € bruts, en base annualisée, pour une activité à temps complet. »

et

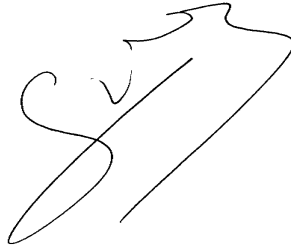
« 2°) Le versement en une fois, avec le salaire de décembre 2010, d'une prime complémentaire garantissant le montant de 500 € entre décembre 2009 et décembre 2010. Le montant individuel de cette prime est déterminé en fonction de la situation constatée en décembre 2010 après la prise en compte de toutes les mesures salariales de l'année 2010, évolutions statutaires et promotions incluses, non compris la mesure « égalité salariale » de l'article 6.1 des femmes niveau II.3. ».

.../...

Les analyses des différentes situations nous laissent présumer une erreur sur la date de prise en compte de l'évolution du « point d'indice de la fonction publique » et de l'augmentation du « complément France Télécom » intervenus au 1^{er} juillet 2010.

Aux yeux de la CFE-CGC/UNSA, l'absence de solution et de réponse rapide de votre part, serait préjudiciable au dialogue social pourtant si nécessaire pour emporter l'adhésion du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final upward stroke.

Sébastien CROZIER
Président